

AVIS D'EXAMEN
Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (C.A.F.F.A.)
- session 2019 -

Avis d'examen : CAFFA

Ouverture du registre d'inscription : **jeudi 6 septembre 2018 à 12h00 par internet** à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/>
Clôture du registre d'inscription : **mercredi 3 octobre 2018 à minuit**
Date limite de retour des confirmations d'inscription : **jeudi 4 octobre 2018 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi (envoi en recommandé ou lettre suivie).
Tout dossier incomplet ou transmis après cette date sera rejeté.

Textes de référence :

- décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique
- arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (JO du 22 juillet 2015)
- circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves pour l'obtention de la certification aux fonctions de formateur académique (annexes 1 et 2 du BO n°30 du 23 juillet 2015)

Le CAFFA se déroule sur 2 années et comprend :

- ◆ une épreuve d'admissibilité (1^{ère} année) ;
- ◆ deux épreuves d'admission (2^{ème} année).

Modalités d'inscription : selon calendrier ci-joint

Les dossiers complets seront transmis par voie postale en recommandé ou lettre suivie au plus tard le **jeudi 4 octobre 2018**, le cachet de la poste faisant foi, au **rectorat** à l'adresse suivante :

Rectorat de Dijon – DEC3 – bureau 127W
2G rue Général Delaborde
B.P.81921
21019 DIJON cedex

Pièces à fournir (cf. récapitulatif sur la confirmation d'inscription) :

1. Confirmation d'inscription datée et signée.
2. Pour l'admissibilité = état des services complété et signé (annexe 1) et une photocopie de l'arrêté de titularisation ou du contrat en CDI.
3. Pour l'admission = attestation de l'académie d'origine stipulant la session de réussite à l'épreuve d'admissibilité (pour les candidats issus d'une autre académie que Dijon).

IMPORTANT:

- **Fin de la dispense d'admissibilité : à compter de la session 2019, les candidats qui avaient bénéficié d'une dispense d'admissibilité doivent dorénavant s'inscrire à l'épreuve d'admissibilité.**
- **L'inscription à l'examen est indépendante de l'inscription à la formation.**
- **Les candidats ayant été déclarés admissibles doivent procéder à l'inscription en ligne afin de pouvoir passer les épreuves d'admission au titre de la session 2019.**

CALENDRIER CAFFA SESSION 2019

Réunion d'information des candidats	Jeudi 20 septembre 2018 de 16h30 à 18h30 (un courrier sera transmis aux établissements).
Inscription	1^{ère} étape en ligne : du jeudi 6 septembre à 12h00 au mercredi 3 octobre 2018 à minuit à l'adresse suivante : https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/
	2^{ème} étape validation de l'inscription : envoi de la confirmation d'inscription et pièces demandées par voie postale en recommandé ou lettre suivie au plus tard le jeudi 4 octobre 2018 , le cachet de la poste faisant foi
ADMISSIBILITÉ	
Dépôt du rapport d'activité ➤ rapport d'activité en 4 exemplaires papier + rapports d'évaluation (administrative et pédagogique) et une version dématérialisée sous clé USB	Au plus tard le mercredi 9 janvier 2019 (envoi en recommandé simple ou lettre suivie, le cachet de la poste faisant foi)
Épreuve d'admissibilité	Du lundi 28 janvier au vendredi 15 février 2019 Durée : 45 minutes par candidat (15 minutes d'exposé suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury)
Délibération du jury d'admissibilité	Le vendredi 15 février 2019 au plus tard
Résultats d'admissibilité	Publication sur le site www.ac-dijon.fr courant semaine du 18 février 2019. Possibilité de transmission de la grille d'évaluation à la demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr
ADMISSION	
Transmission du choix pour l'épreuve de pratique professionnelle (analyse de pratique ou animation d'une action de formation)	Au plus tard le mardi 20 novembre 2018 Possibilité de modification du choix de l'épreuve à la demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr
Dépôt du mémoire ➤ 6 exemplaires papier et une version dématérialisée sous clé USB	Au plus tard le mardi 5 mars 2019 (envoi en recommandé simple ou lettre suivie, le cachet de la poste faisant foi)
Épreuves d'admission	1^{ère} épreuve : Épreuve de pratique professionnelle (examineurs) Période : du lundi 14 janvier au jeudi 14 février 2019 Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien par candidat
	2^{ème} épreuve : Soutenance du mémoire professionnel (jury) Période : du lundi 25 mars au jeudi 11 avril 2019 Durée : 45 minutes par candidat (dont 30 minutes d'entretien)
Délibération du jury d'admission	Le jeudi 11 avril 2019 au plus tard
Résultats d'admission	Publication sur le site www.ac-dijon.fr courant semaine du 15 avril 2019 Possibilité de transmission des grilles d'évaluation à la demande du candidat par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr